

## Fiche 11: Revendications spécifiques "Collège"

La CGT, toujours en lutte pour la défense des intérêts des usager.ère.s comme des collègues, a élaboré un mémorandum revendicatif local, celui-ci complète et précise les revendications nationales et décline si nécessaire des revendications spécifiques. Ci après sont rassemblées les revendications spécifiques aux collègues exerçant en collège.

### La CGT milite pour :

- La clarification (voire l'abandon) de l'annexe 6 par un travail paritaire.
- La Clarification des droits à congé dans les collèges.
- L'abrogation des JRCO qui n'ont ni définition ni base légale.
- La Clarification des 114H de NAS : valeur légale non prouvée.
- Que les Jours fériés soient inclus dans les 1607 H (considérés comme "travaillés") les agents exerçant en collège doivent avoir les mêmes droits que leurs collègues : pas de récupérations des heures non effectuées lors de jours fériés.
- Application des 1607H sur 36 semaine avec maintien des 25 jours de permanences maximum.
- Que soit clarifiée la question de l'autorité de référence pour les agents "qui fait quoi et à qui dois-je obéir ?"
- L'attribution des primes REP.
- Possibilité d'accéder au grade de Technicien (actuellement refusé par l'employeur).